



GALLIEN BOIS IMPREGNES

B.P. - Route de Retournac

43500 CRAPONNE SUR ARZON

Tél. 04 71 03 23 99 - Fax 04 71 03 30 31

info@gallien-bois.com

S.A. au capital de 240 000 euros - SIRET 349 418 541 00018 - APE 1610 A
N° TVA FR 12 349 418 541

TRAITEMENT INDUSTRIEL
DU BOIS

SCIERIE A CRAPONNE
BOIS IMPREGNES A JULLIANGES

Préfecture de Haute-Loire

Direction des politiques publiques et de
l'administration locale

Bureau du contrôle de légalité et des
affaires juridiques

6 avenue Charles de Gaulle – CS 40321 –
43009 LE PUY- EN-VELAY Cedex

Craponne-sur-Arzon, le

Dossier d'enregistrement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Thierry GALLIEN, agissant en qualité de Directeur Général de la société GBI (Gallien Bois Imprégnés) implantée à Craponne-sur-Arzon (43), ai l'honneur de solliciter une demande d'enregistrement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur le territoire de cette commune.

Cette demande est présentée au titre de la rubrique 2410-1 (Travail du bois) de la nomenclature des ICPE.

Les éléments nécessaires à la demande d'enregistrement, mentionnés à l'article R.512-46-3 à 5 du Code de l'Environnement (application de l'article L.512), figurent dans le dossier joint. A ce titre, je sollicite une dérogation afin de pouvoir présenter un plan à l'échelle 1/600^{ème}, en lieu et place du plan au 1/200^{ème} requis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.

**GBI (Gallien Bois Imprégnés)
Thierry GALLIEN, Directeur Général**

P.J. : Dossier de demande d'enregistrement constitué par :

- un descriptif de la société et des installations,
- un justificatif de la compatibilité aux documents d'urbanisme,
- un descriptif des capacités techniques et financières,
- un justificatif de conformité aux prescriptions réglementaires applicables à l'activité,
- les éléments pour apprécier la compatibilité aux plans, schémas et programmes,
- une série d'annexes et de plans.

Le dossier d'enregistrement de la société GBI à Craponne-sur-Arzon est composé :

- Du formulaire de demande d'enregistrement d'ICPE CERFA 155679*01 renseigné,
- Des pièces jointes requises selon le bordereau des pièces figurant dans le document CERFA.

Les pièces jointes au dossier sont numérotées selon la numérotation du bordereau des pièces, les suivantes sont présentes, les autres ne le sont pas car ne correspondant pas au cas de figure de cette demande d'enregistrement.

- PJ n° 1** : Situation sur carte IGN au 1/25 000^{ème}
- PJ n° 2** : Situation sur plan cadastral au 1/2500^{ème}
- PJ n° 3** : Plan d'ensemble au 1/600^{ème} (*PJ 3-0, 3-1 et 3-2*)
- PJ n° 4** : Documents d'urbanisme (PLU) – *PJ 4-1, 4-2 et 4-3*
- PJ n° 5** : Capacités techniques et financières
- PJ n° 6** : Justificatif du respect des prescriptions applicables au projet (arrêté du 2 septembre 2014 relatif à la rubrique 2410 Enregistrement) – *PJ 6 et 6-1*
- PJ n° 7** : Demande d'aménagement des prescriptions générales de l'arrêté du 2 septembre 2014 rubrique 2410 E (*PJ 7-1 et 7-2*)
- PJ n° 10** : Justificatif de la demande de permis de construire
- PJ n° 12** : Compatibilité aux plans, schémas, programmes
- PJ n° 14** : Document de présentation du projet
- PJ n° 15** : Synthèse des incidences environnementales du projet
- PJ n° 16** : Dossier gestion et rejets d'eaux pluviales (*PJ 16-1 à 16-6*)